



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de ST JULIEN EN BORN
Séance 15 mars 2022**

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le 17/03/2022

ID : 040-214002669-20220315-20220315_014-DE



Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 16 – 3 pouvoirs
Date de la convocation : 8 mars 2022

L'an **deux mille vingt-deux** et le **quinze mars à 18 heures 00**,
le Conseil Municipal de la Commune de ST JULIEN EN BORN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Gilles DUCOUT, Maire**.

Présents : M DUCOUT, M GOMEZ, Mme LAGOUEYTE, M VERGE, M PAPIN, Mme MALATRAY, Mme BAYLE, M GOURGUES, Mme BORDESSOULLE, M FROUSTEY, M VIGNES, Mme LARTIGUE, M LAPEYRE, Mme AUBIN, Mme ZARZUELO, M NAVARRO

Absent : *NEANT*

Excusés : Mme MORESMAU, Mme HAMMAMI, M LAROMIGUIERE

Pouvoirs : M PAPIN (pouvoir de Mme MORESMAU), Mme AUBIN (pouvoir de Mme HAMMAMI), M LAPEYRE (pouvoir de M LAROMIGUIERE)

Mme LAGOUEYTE a été désignée comme Secrétaire de séance

20220315-014

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ANTENNE DE SANTE

Monsieur le Maire rappelle le projet de la Municipalité visant à regrouper des professionnels de santé sur un même site et au centre bourg afin de créer un véritable lieu de centralisation et performant pour la prise en charge des patients de la commune et du territoire. Aujourd'hui ce projet qui réunit l'adhésion des professionnels de la santé prend la forme de la construction d'une Antenne de santé territoriale.

Ce projet est soutenu par la Communauté de communes de rattachement de ST JULIEN EN BORN : Côte Landes Nature, mais aussi par la Communauté de communes de MIMIZAN, sur laquelle se situe la Maison de la Santé à laquelle sera rattachée cette Antenne de santé.

Le projet consiste à construire une antenne de santé d'une surface totale estimée à 750 m² regroupant un pôle médical, un pôle d'auxiliaires de santé et des espaces communs. L'antenne de santé nécessitera la création d'aménagements extérieurs dont la création d'au moins 40 places de parking sur une surface de 1.017 m².

L'estimation des travaux est de :	Dépenses subventionnable
(niveau APD)	
Maîtrise d'œuvre	147 660,00 € HT
Installation chantier :	35 000,00 € HT
Gros œuvre :	305 000,00 € HT
Charpente bois :	100 000,00 € HT
Couverture/étanchéité/zinc :	98 000,00 € HT
Menuiserie extérieure :	95 000,00 € HT
Menuiserie intérieure :	80 000,00 € HT
Plâtrerie/faux plafonds :	110 000,00 € HT
Revêtement de sol/faïence :	50 000,00 € HT
Peinture :	44 500,00 € HT
CVSP :	211 000,00 € HT
Electricité :	126 500,00 € HT
VRD :	235 000,00 € HT

TOTAL : 1 637 660,00 € HT

Le montant estimatif de ces travaux est de 1.637.660 € HT compris travaux, honoraires et frais d'études. Sur ces travaux, la pharmacie et l'installation de panneaux photovoltaïques n'entrent pas dans le total des dépenses subventionnables présentées ci-dessus. Le total des dépenses susceptibles d'être éligibles aux subventions est donc de 1.637.660 € HT.



Le début des travaux est prévu en juin 2022 pour une fin de travaux estimée vers mai 2023. Ils seront réalisés en 2 tranches :

- **La première tranche** comprendra la partie construction, pour un total estimé à 1.402.660 € HT.
- **La deuxième tranche** comprendra les travaux de finition et les aménagements extérieurs pour un total estimé à 235.000 € HT.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'un soutien financier de la part de l'Etat au titre de la DETR et/ou du FNADT à hauteur de 40% du montant HT, de la part du Conseil Régional au titre du contrat de redynamisation à hauteur de 20% (dépenses plafonnées à 1.000.000 €) et de la part du Conseil Départemental à hauteur de 20% (dépenses plafonnées à 1.000.000 €) ou de l'Europe par le fonds REACT EU.

Le Plan de financement prévisionnel est ainsi arrêté :

OPTION 1 (avec financement REACT EU) :

Montant total des travaux : 1.637.660 € HT

DETR :	414.169,00 € soit 25,29 % des dépenses
FNADT :	100.000,00 € soit 6,10 % des dépenses
REACT EU :	795 959,00 € soit 48,60% des dépenses subventionnables

Autofinancement 327 532,00 € soit 20% des dépenses

OPTION 2 (avec financement Région et Département) :

Montant total des travaux : 1.637.660,00 € HT

DETR :	414.169,00 € soit 25,29 % des dépenses
FNADT :	100.000,00 € soit 6,10 % des dépenses
Conseil Départemental :	200.000,00 € soit 20% du plafond, soit 12,21% des dépenses
Conseil Régional :	200.000,00 € soit 20% du plafond, soit 12,21% des dépenses

Autofinancement 723.491,00 € soit 44,17% des dépenses

Le Conseil Municipal de la Commune de ST JULIEN EN BORN,

Après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité,

ARTICLE 1 - DECIDE de la réalisation des travaux de construction de l'antenne de Santé de ST JULIEN EN BORN.

ARTICLE 2 - ADOPTE le plan de financement ci-dessus exposé.

ARTICLE 3 - DECIDE de solliciter les aides financières de l'Etat (DETR et/ou FNADT).

ARTICLE 4 - A défaut du financement REACT EU, **DECIDE** de solliciter les aides financières auprès du Conseil Régional.

ARTICLE 5 - A défaut du financement REACT EU, **DECIDE** de solliciter les aides financières auprès du Conseil Départemental.

ARTICLE 5 - DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2022

ARTICLE 6 - DECIDE de donner mandat au Maire de signer tout document afférent à cette opération.

Pour extrait certifié conforme,
ST JULIEN EN BORN, le 16 mars 2022

Le Maire,
Gilles DUCOUT

